



16 août 2023

Pollution par les PFAS

Etat de la situation sur les poissons du Valais

Suite à la découverte de fortes concentrations en PFAS dans des poissons provenant des étangs des Mangettes à Monthey et des Chauderets à Collombey-Muraz ainsi que du canal Stockalper, des investigations complémentaires ont été menées sur les poissons pêchés dans différents cours d'eau du canton ainsi que sur des poissons élevés en pisciculture. Les résultats obtenus concernant les poissons provenant d'autres eaux, hors des panaches de pollution chablaisiens, ainsi que des poissons de pisciculture montrent que la teneur en PFAS se situe en dessous des valeurs édictées par la Commission Européenne.

Les contrôles des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) menés depuis trois ans par l'Etat du Valais se poursuivent, comme le prévoit la stratégie cantonale en la matière.

La mise en évidence, par le Service de l'environnement (SEN), en collaboration avec le Service de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF), de la contamination de poissons par des PFAS dans les étangs des Mangettes à Monthey et des Chauderets à Collombey-Muraz ainsi que du canal Stockalper avait conduit le Canton, dès 2022, à formuler une interdiction de pêche dans ces points d'eaux. De plus, dans la perspective de l'assainissement des sites à l'origine des panaches de pollution, le Canton suit étroitement la mise en œuvre des mesures de confinement hydraulique des sources de pollution et poursuit la surveillance des eaux souterraines et des cours d'eau impactés.

En parallèle, des analyses sur les poissons pêchés dans le reste du canton ont eu lieu. Sur les 14 poissons prélevés dans différents cours d'eau valaisans, les concentrations en PFAS retrouvées se situaient systématiquement en-dessous des valeurs édictées par la Commission Européenne, contrairement aux poissons prélevés dans les étangs et cours d'eau impactés par les panaches de pollution, à savoir principalement les étangs des Mangettes et des Chauderets, ainsi que les canaux Stockalper, du Bras-Neuf et des Mangettes, où l'interdiction de pêche est maintenue. Au total, 150 poissons ont été analysés depuis le début des prélèvements. Une corrélation entre les teneurs en PFAS décelées dans ces poissons et les concentrations obtenues dans les eaux de surface est observée.

Le Canton recense également des piscicultures professionnelles afin de fournir le marché helvétique en poissons. Des analyses effectuées sur ces poissons d'élevage ont été entreprises et montrent que ces denrées respectent les normes édictées par la Commission Européenne.

Personnes de contact

Yves Degoumois, adjoint de la cheffe du Service de l'environnement, 076 409 39 92

Yvon Crettenand, biologiste au Service de la chasse, pêche et faune, 079 355 39 15

Christian Abbet, chimiste cantonal adjoint au Service de la consommation et affaires vétérinaires, 027 606 49 56

